

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 034-213401094-20260225-0062026-DE



**COMMUNE DE GABIAN (34320)**

**EXTRAIT DE DELIBERATION du Conseil Municipal**

Séance du Mercredi 25 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - ISARN Pierre - DE BARROS Claudy - Mesdames LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Madame GROUSSET Emilie - Monsieur SOULIE Christophe donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

**006.2026 Adoption du procès-verbal du Mercredi 14 janvier 2026**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2026.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** le procès-verbal du Mercredi 14 Janvier 2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Francis BOUTES



**COMMUNE DE GABIAN (34320)****EXTRAIT DE DELIBERATION du Conseil Municipal**

Séance du Mercredi 25 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - ISARN Pierre - DE BARROS Claudy - Mesdames LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Madame GROUSSET Emilie - Monsieur SOULIE Christophe donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

**007.2026 Approbation du Budget Primitif Mairie 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération N°61/2023 portant sur l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée à compter de l'exercice 2024.

Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif pour l'exercice 2026 de la Commune

Vue d'ensemble pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

	Budget PRIMITIF 2026	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 006 600 €	1 006 600 €
INVESTISSEMENT	823 000 €	823 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le Budget primitif mairie 2026

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Le Maire,  
Francis BOUTES

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 034-213401094-20260225-0082026-DE



GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)

EXTRAIT DE DELIBERATION du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - ISARN Pierre - DE BARROS Claudy - Mesdames LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Madame GROUSSET Emilie - Monsieur SOULIE Christophe donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

**008.2026 Demande de financement à moyen terme auprès du Crédit Agricole du Languedoc**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de 255 000 € destiné à financer la réhabilitation, mise en sécurité et rénovation énergétique de la salle des fêtes d'un montant global de 255 000 €.

Cet emprunt sera remboursé en 15 ans, aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation, au taux de 4.36%, par échéances trimestrielles de 5812.48 €

Frais de dossier : 0.15 % du montant emprunté soit 382.50 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

**DECIDE** de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, aux conditions énoncés ci-dessus

**S'ENGAGE** pendant toute la durée de l'EMPRUNT, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Francis BOUTES





COMMUNE DE GABIAN (34320)

EXTRAIT DE DELIBERATION du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - ISARN Pierre - DE BARROS Claudy - Mesdames LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Madame GROUSSET Emilie - Monsieur SOULIE Christophe donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

**009.2026 Demande de financement à court terme auprès du Crédit Agricole du Languedoc**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à court terme, destiné à financer la réhabilitation, mise en sécurité et rénovation énergétique de la salle des fêtes. D'un coût total de 88 000 €.

Cet emprunt sera remboursé en 24 mois aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation, au taux fixe de 3.20%, par échéances trimestrielles

Frais de dossier : 0.20% du montant emprunté soit 176 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de contracter le prêt auprès du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, aux conditions suivantes :

- ✓ Montant : 88 000 €
- ✓ Taux fixe : 3.20 %
- ✓ Intérêts payables à terme échu : trimestriellement
- ✓ Durée : 24 mois
- ✓ Remboursement du CAPITAL : à terme échu, en période trimestrielle
- ✓ Frais de dossier : 0.20 % soit 176 €

**S'ENGAGE** pendant toute la durée de l'EMPRUNT, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Francis BOUTES





**COMMUNE DE GABIAN (34320)**  
**EXTRAIT DE DELIBERATION** du Conseil Municipal  
Séance du Mercredi 25 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

**Présents :** Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - ISARN Pierre - DE BARROS Claudy - Mesdames LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès

**Procuration :** Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Madame GROUSSET Emilie - Monsieur SOULIE Christophe donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame LOPEZ Chantal

**010.2026 Proposition d'un périmètre délimité des abords autour de l'ancienne résidence des évêques de Béziers, protégée au titre des monuments historiques**

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.321-30, L.621-31 et R.621-92 à R.621-95 ;

Vu l'étude portant proposition de l'élaboration d'un périmètre délimité des abords ;

Vu la proposition de périmètre délimité des abords de l'Architecte des Bâtiments de France ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune bénéficie de l'existence d'un monument historique protégé :

- Ancienne Résidence des évêques de Béziers, inscrite et classée MH, par arrêtés du 2 février 1990, du 2 novembre 1992 et du 27 avril 2009

Monsieur le Maire rappelle l'existence de la servitude appelée « périmètre des abords » dans un rayon de 500 mètres autour du monument historique cité ci-dessus, en application de l'article L.621-30 du Code du Patrimoine.

Conformément à l'article L.621-31 du même code, un périmètre délimité des abords, issu d'une étude patrimoniale et paysagère du site, à été proposé par l'Architecte des bâtiments de France à la collectivité en date du 6 janvier 2026. L'étude de la proposition du nouveau périmètre a été réalisée par AUDIGIER PILET ARCHITECTE, en concertation avec les services de la commune et de la communauté des communes.

Ce nouveau périmètre plus adapté à la situation locale aura vocation à se substituer au périmètre de protection des abords de 500 m actuellement en place autour du monument concerné.

L'architecte des bâtiments de France sera saisi pour avis conforme sur toutes les autorisations de travaux dans ce périmètre délimité des abords (PDA).

Conformément à l'article R.621-93 du Code du Patrimoine, la commune est consultée pour avis sur ce projet par l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme.

Le projet PDA, annexé à la convocation du Conseil Municipal, est présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de donner un avis favorable à la modification des rayons de protection, en périmètre délimité des abords du Monument Historique telle qu'annexée à la présente délibération,

**DE PRENDRE ACTE** que le projet de périmètre délimité des abords sera soumis à enquête publique,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Francis BOUTES





COMMUNE DE GABIAN (34320)

EXTRAIT DE DELIBERATION du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - ISARN Pierre - DE BARROS Claudy - Mesdames LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Madame GROUSSET Emilie - Monsieur SOULIE Christophe donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

**011.2026 Autorisation de céder à l'euro symbolique la parcelle AD n° 193**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération suite à la délibération n°54/2005 échange terrains.

Plusieurs parcelles ont été échangées entre Monsieur et Madame PIBRE et la commune de GABIAN. Mais la parcelle AD n°193 d'une contenance de 183m issue du domaine privé de la Commune a été omise. A ce jour l'office notarial de Caux nous demande de réitérer l'autorisation de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AD n°193 à Monsieur PIBRE Vivian, à concurrence de l'usufruit, et à ses enfants Madame Sylvie Marie Joséphine PIBRE et Monsieur Hervé Guillaume René PIBRE, à concurrence de la nue-propriété.

Il est précisé que la contrepartie du prix résulte dans les parcelles reçues en échange des consorts PIBRE aux termes de l'acte de ME GLEIZES-BRINGER, notaire à CAUX, en date du 28 septembre 2006 et qu'aucun prix ne sera à recevoir.

La parcelle section AD n°193 n'a jamais été affectée à l'usage direct du public ou encore affectée à un service et qu'en conséquence il n'existe pas de délibération de la commune votant la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**REITERE** l'autorisation de céder la parcelle AD n°193

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Francis BOUTES

